



COMPTE RENDU DU CHSCT EXCEPTIONNEL DU 30/03/2020
mené par audio conférence

Point effectué par la direction :

Le PCA porte ses fruits, les missions prioritaires sont assurées

Pour chaque service, les chefs de service adaptent la voilure en matière d'effectifs en fonction de la charge.

Le périmètre des missions prioritaires a vocation à évoluer : en matière de publicité foncière, évolution dans le but de ne pas bloquer les transactions entre particuliers et d'assurer le déblocage des assurances vies dans le cadre des successions.

Le contrôle fiscal va vraisemblablement être mis bientôt à contribution (fond de solidarité, lutte contre la fraude, soutien campagne IR). Une conférence téléphonique sur le sujet aura lieu prochainement.

Nouvelle dotation en PC portable cette semaine

La direction est vigilante sur la conservation du lien avec les collègues à domicile.

La MP a repris une activité à 100% et peut être aussi contactée le week end.

Elle rappelle les gestes barrière et l'importance des règles de distanciation. Elle recommande aux agents en PCA de nettoyer eux même leur environnement immédiat de travail.

Questions des représentants du personnel :

- règles d'hygiène mises en place si les PC de télé travail s'échangent entre agents : pour l'instant la direction indique ne pas avoir fait tourner les PC portables même si c'est envisagé. Ils sont en attente des préconisations du MP sur le sujet avant tout échange de matériel entre agent.
- Web mail : les RP demandent qu'Ulysse 74 soit mis à jour des infos du département sur la crise pour informer l'ensemble des agents qui ne peuvent accéder à la messagerie.

La direction entend le besoin d'information pratico-pratique et s'y atèle. Le nombre d'habilitation à Web mail ne pourra être revu à la hausse, le réseau étant saturé nationalement.

- aménagement des horaires des collègues présents dans les bureaux : la direction a donné aux chefs de service une grande latitude en matière de souplesse horaires. Il a été rappelé que seules les missions prioritaires doivent être effectuées. Une fois ces missions effectuées, les agents peuvent rentrer chez eux.
- Nouvelles règles pour les SPF à compter du 1^{er} avril : le SPF de Thonon actuellement fermé va rouvrir. Une partie des agents seront dotés de PC pour le télétravail. Il sera piloté par la direction et Mme Petroselli. Les SPF ne seront pas ouverts au public. Les missions prioritaires seront effectuées en mode allégé.
- Impact des autorisations d'absence exceptionnelles sur la rémunération et les congés : la déclinaison de l'incidence des autorisations d'absence exceptionnelles sur la rémunération, les congés et les ARTT s'avère être en cours de définition au niveau ministériel. A ce titre, des discussions sont en cours avec les fédérations syndicales nationales. Une communication sera diffusée sur Ulysse 74 dès que des précisions auront été apportées par l'administration centrale.

